

DEPARTEMENT
HAUTE-SAONE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

- En exercice **10**
- Présents 5
- Votants 7
- Absents 5

Date de Convocation :

02 décembre 2011

Date d'affichage :

16 décembre 2011

De la Commune de VELORCEY

Séance du Vendredi 9 Décembre 2011 à 20h00

L'an deux mil onze, vendredi 9 décembre

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur COULIN Gérard**.

Etaient présents : Monsieur COULIN Gérard, Monsieur GIRARDOT Martial, Monsieur GRADOZ J.Louis, Mme LAROCHE Nadège, Madame CAUCHOIS Corinne,

Absents : Mme RATTE Françoise a donné pouvoir à Mr. GRADOZ J.Louis
Mr PINOT Sébastien a donné pouvoir à Mr GIRARDOT Martial,
Mr SANTOS Sébastien, Mlle PETIT Morgane , Mme BEAULIEU Josiane

Secrétaire de séance : Mme LAROCHE Nadège

OBJET

TARIF DES
CONCESSIONS
CIMETIERES

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

De fixer le prix de la concession à 100 €, pour 2 m2 et pour une durée de 30 ans.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard COULIN.

gc



Acte rendu exécutoire
Par transmission en Sous-
Préfecture en date du
16 décembre 2011.

SOUS-PREFECTURE DE LURE
ARRIVE LE

19 DEC. 2011

REGLEMENTATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VELORCEY**

Nombre de Conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 8
- Absents : 3

SEANCE DU 22 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le vingt-deux juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur COULIN Gérard**.

Etaient présents : MM. COULIN Gérard, GIRARDOT Martial, RATTE Françoise, CAUCHOIS Corinne, CHAMAGNE Cédric, BEDOT Stéphanie, GRADOZ Jean-Louis, PINOT Sébastien.

Etaient absents : MM. BOLLENGIER Mélanie, SIMON Julien, BALLETT Alain.

Secrétaire de séance : M. GIRARDOT Martial.

Date de Convocation :
15 juin 2016.

Date d'affichage :
24 juin 2016.

L'espace cinéraire nouvellement installé dans le cimetière de la commune est composé d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

Le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il y a lieu d'en définir le règlement.

Après lecture faite du projet de règlement de l'espace cinéraire, le conseil municipal l'approuve et apporte les précisions suivantes pour la rédaction du règlement définitif :

- Les concessions au columbarium seront consenties au choix pour une période de 15 ans ou de 30 ans, toute deux renouvelables,
- Le prix de location d'une case de columbarium est fixé à 650 € pour 15 ans et à 1 100 € pour 30 ans,
- Le dépôt de cendres de défunts dans le puits du jardin du souvenir est consenti à titre gratuit.

Le conseil municipal autorise le maire à arrêter le règlement et à établir les futures concessions des cases de columbarium en tenant compte des tarifs susdits.

Fait et délibéré les an, mois, jour que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Gérard COULIN.

gt



OBJET

N° 14/2016

Approbation du
règlement de l'espace
cinéraire.